



COMMUNIQUÉ



LE SNPC FO GENDARMERIE REÇU PLACE BEAUVAU

Le jeudi 15 février 2024, les secrétaires nationaux, Laurent CAUQUIL et Eddy CAMUZEUX ont rencontré le GA Christian RODRIGUEZ, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale. Étaient également présents, le GCA Bruno ARVISET, DRH-GN et Guillaume AUREL, chef du BPCIV-DGGN.



Les points suivants ont été abordés :

Gestion RH :

Le **SNPC FO** a une fois de plus dénoncé la **gestion catastrophique des SGAMI** à l'égard des personnels civils mais aussi celle des SATPN et préfectures pour les agents affectés au sein des COMGEND.

Le **SNPC FO** a rappelé qu'il est urgent que la gendarmerie récupère la gestion totale de ses agents. Pour le **SNPC FO**, il est inacceptable que les agents continuent à subir les retards de paiements, d'avancements de grade, d'échelon...

Le **SNPC FO** a demandé au DGGN que les **sections personnels civils** soient renforcées et soutenues par leur hiérarchie directe. En effet, souvent pris entre le marteau et l'enclume, nos gestionnaires subissent de plein fouet les dysfonctionnements des SGAMI alors qu'ils ne sont pas responsables de cette mauvaise gestion.

Le **SNPC FO** a souligné les difficultés rencontrées par la **section contrat** du BPCIV de la DGGN face à la montée en puissance des personnels contractuels. Le **SNPC FO** a demandé au DGGN d'abonder en effectif cette section pour répondre quantitativement et qualitativement aux besoins urgents des différentes formations administratives.

Pour le **SNPC FO**, il n'est plus possible que **les collègues contractuels** continuent à être impactés par des retards récurrents en matière de recrutements, de renouvellements de contrats, de renégociations salariales...

Le **SNPC FO** a demandé au DGGN que les TEA des **cercles mixtes** soient renforcés rapidement. Sous-dimensionnés et en souffrance depuis de nombreuses années, les cercles mixtes doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part de notre hiérarchie.

Le **SNPC FO** a rappelé l'importance que tous les cercles mixtes éligibles à la **prime harmonisée** puissent immédiatement être pris en compte. Le **SNPC FO** a rappelé que cette mesure participe au pouvoir d'achat des personnels civils, à l'attractivité de notre périmètre et à la bonne santé de nos restaurants administratifs. Le **SNPC FO** a demandé que la situation du cercle mixte de Villeneuve d'ASCQ soit étudiée très vite.

Le **SNPC FO** a réclamé une cartographie des postes à responsabilités offerts aux personnels civils au sein des **CSAG**. Le **SNPC FO** a souligné l'importance que de réelles perspectives de carrière soient proposées aux personnels civils au sein de nos ateliers.

Jeux Olympiques de Paris :

Le **SNPC FO** a indiqué au DGGN qu'il était important de clarifier au plus vite le sujet des Jeux Olympiques en matière de congés et de primes. Bien que le ministre ait fourni des orientations, cela a suscité davantage de questions que de réponses. Il devient donc urgent de fournir aux agents les informations nécessaires pour qu'ils puissent se projeter pour la période estivale. Pour le **SNPC FO**, il n'est pas envisageable de généraliser une politique de congés très restrictive. Le **SNPC FO** a mis l'accent sur la fatigue des personnels du soutien et sur l'après JO. En effet, après les JO, la vie va continuer et les personnels vont poursuivre leurs missions dans un contexte que nous savons fortement dégradé.

Le DGGN nous a informé que des directives vont être données très prochainement aux commandants de formations administratives. À ce stade, deux régimes se profileraient.

- **Le régime normal** : L'agent qui n'est pas soumis aux restrictions en matière de congé (par décision du commandement de FA ou pour motifs personnels) ne pourra bénéficier de la prime.
- **Le régime restreint** : L'agent qui est soumis aux restrictions en matière de congé, par décision du commandement de FA, pourra bénéficier de la prime. (1000 euros à 1600 euros, selon si l'agent se trouve ou pas dans un département accueillant les jeux Olympiques)

Rappel des conditions de restrictions :

- Prendre 10 jours ou moins de congés entre le 15/06 et le 15/09 (Congés annuels/RTT/Dispositif crédit-débit/ jours de fractionnements...)
- Aucune absence entre le 24/07 et le 11/08

Le télétravail :

Le **SNPC FO** a rappelé que le télétravail est entré dans le droit commun et qu'il doit pouvoir se développer en gendarmerie sans que certains chefs y fassent obstacle. Le **SNPC FO** a demandé qu'un rappel soit fait en ce sens à l'ensemble des formations administratives.

Aussi, Le **SNPC FO** a demandé la possibilité que soit mis en place le système de pointage au télétravail pour ainsi bénéficier des heures générées dans le cadre du crédit-débit. Pour rappel, ce dispositif, contrairement aux heures supplémentaires, est à la main de l'agent et non de l'employeur.

Temps de travail :

Le **SNPC FO** demande, suite aux annonces du Premier Ministre dans son discours de politique générale, que soit rapidement expérimenté le cycle de travail hebdomadaire en 4 jours. Le DGGN n'y est pas opposé et attend l'impulsion du ministère de l'intérieur. Si le ministère de l'intérieur met en place ce cycle, une déclinaison se fera automatiquement sur le périmètre gendarmerie.

Le **SNPC FO** propose que les personnels civils de la gendarmerie puissent effectuer du sport pendant les heures de service, à l'instar de certains services de la Police Nationale. Le DGGN nous a assuré étudier la question.

Primes :

Après avoir abordé le sujet directement auprès du ministre, le **SNPC FO** insiste auprès du DGGN sur la nécessité que la **prime ISS**, que percevront prochainement les fonctionnaires administratifs et techniques, soit également profitable aux ouvriers de l'État et aux contractuels œuvrant chaque jour au profit de la gendarmerie.

Le SNPC FO GENDARMERIE, la garantie d'un engagement sans faille !

Notre force, c'est vous !

NOUS CONTACTER !



facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie



www.fogendarmerie.fr/